



Peut-on demander à réduire le droit de visite d'un père ?

Par **virginiepr**, le **25/01/2012** à **16:09**

Bonjour,
je suis divorcée et maman de 3 enfants (jumeaux de 10 ans et un petit de 3 ans). Les 2 grands vivent très mal les visites chez leur père, pleurs, anxiété.
Père agressifs dans ses propos, pas affectifs, ne faisant rien avec eux.
Pendant la procédure de divorce et notre séparation, il a passé son temps à leur dire que j'étais dingue, capable de les jeter par la fenêtre etc ...
Plusieurs mains courantes ont été déposées à son encontre.
Que puis-je faire ? Est-il possible de réduire la garde ?
Merci

Par **Marion2**, le **25/01/2012** à **18:19**

Bonjour,
Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander une réduction de la garde.
Vos jumeaux ont 10 ans, sont donc tout-à-fait capables de discernement et vous pouvez demander qu'un avocat les représente.
Vous demandez au greffe du Tribunal de Grande Instance qu'ele Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants (vous n'aurez aucun frais pour l'avocat (gratuit pour les enfants mineurs)).

Les main-courantes ne servent à rien. Il vaut mieux déposer une plainte.

Cordialement.